

LE CONSEIL EN MATIÈRE DE PAYSAGE PRIME LA PENSÉE SECTORIELLE

Entretien avec Regula Waldner sur son expérience en tant que conseillère en paysage pour les communes, les défis liés aux tensions entre l'aménagement du territoire et le développement du paysage et la biodiversité en tant qu'élément constitutif essentiel du paysage.

INTERVIEW : GREGOR KLAUS ET URSULA SCHÖNI

H

HOTSPOT: Vous conseillez les communes intéressées pour le compte de l'OFEV, afin qu'elles identifient et entretiennent leurs spécificités paysagères (voir encadré). Qu'est-ce qui vous a fait particulièrement plaisir jusque-là ?

REGULA WALDNER: D'une manière générale, c'est le plaisir de pouvoir enfin promouvoir le paysage dans son ensemble. On ne distingue plus, comme avant, entre zone bâtie et non bâtie, quand tout était évalué séparément. Dans le cadre de nos conseils, les séquences paysagères sont appréciées dans leur ensemble, c'est-à-dire avec leur histoire et l'interaction entre les facteurs naturels tels que sol, climat, eau et biodiversité, et les facteurs culturels et socio-économiques. Tout cela crée un espace paysager et lui donne un caractère unique. Je suis convaincue que nous avons besoin de paysages identitaires à notre porte. C'est la condition pour se départir de ce comportement de fuite vers des destinations de vacances apparemment plus belles et faire en sorte que les gens s'engagent pour leur environnement et ne choisissent pas seulement leur domicile en fonction des impôts.

Votre mission de conseil paraît herculéenne, surtout compte tenu des innombrables protagonistes et facteurs et de l'horizon temporel limité: vous avez au maximum 4 jours pour identifier les valeurs paysagères, élucider les questions liées aux tensions entre l'aménagement du territoire et le développement du paysage et ébaucher des axes d'action. Comment pouvons-nous nous représenter votre travail dans ce système complexe des problèmes territoriaux ?

L'important, c'est que ma venue soit sollicitée par les communes. C'est dans le dialogue que nous identifions les potentiels à exploiter et les risques de perte de qualité du paysage. Après avoir consulté les bases de planification existantes et d'autres documents, nous organisons une inspection du paysage avec une dizaine de personnes maximum du conseil communal, de l'administration, de la commission de planification, de la protection de la nature, de la voirie, de l'agriculture etc. J'insiste toujours sur la présence de représentant-e-s de tous les secteurs ayant de l'importance pour le paysage. Pendant la visite, la commune me présente les points selon elle « névralgiques » du milieu bâti, des zones cultivées et de la forêt. Souvent, c'est là que les premières discussions ont lieu

entre les divers groupes d'intérêt, au sujet des valeurs, des objectifs et des mesures éventuelles.

Par exemple ?

Un responsable du service des eaux doit assainir le tube d'un ruisseau enterré. J'attire l'attention sur les synergies. On pourrait peut-être impliquer les responsables du quartier et la protection de la nature et mettre au jour le ruisseau. Ce serait une contribution aux loisirs, à la biodiversité et à la protection contre les crues et une adaptation au changement climatique. À l'inverse, au quotidien, la commune dirait: nous avons un problème, le responsable des eaux va le résoudre. Là, on peut mettre le doigt sur l'essentiel et dire: utilisez les synergies! Pensez à l'avenir dans toutes les mesures adoptées!

La méthodologie est prescrite avec précision ?

L'OFEV a sciemment laissé libre cours aux conseillers et conseillères concernant la procédure. Le but est d'engager le processus et d'intégrer l'élément paysager.

Pourquoi les communes acceptent-elles l'offre ?

L'élément déclencheur peut être un projet concret, qui requiert une consultation paysagère. À l'inverse, certaines communes souhaitent simplement un état des lieux par rapport aux valeurs paysagères. Peut-être le conseil communal a-t-il identifié un problème et aimerait avoir l'avis d'un-e spécialiste ex-

CONSULTATION PAYSAGÈRE « IMPULS »

La Conception « Paysage suisse » (CPS) actualisée entend renforcer la conscience et la compétence pratique par rapport au paysage ... y compris au niveau communal. Afin de les aider à identifier la qualité du paysage dans leurs domaines d'action, à en tenir compte dans leurs décisions en matière d'aménagement du territoire et à contribuer activement à son développement, l'OFEV offre aux communes, jusqu'à fin 2024, des conseils gratuits dans le cadre d'un projet pilote. Ce projet a été conçu conjointement avec les cantons, ainsi que l'Association des communes et l'Union des villes suisses et les associations professionnelles concernées. Jusqu'à l'été 2023, 40 communes y avaient fait appel.

terne. Ou une commission de planification a un problème depuis un certain temps, car la zone de détente entre l'autoroute et l'entrée du village ne cesse de s'enlaidir. Mais elle ne sait pas si un projet de valorisation est possible dans l'absolu.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ce type de conseils ?

Il s'agit de conseils d'impulsion, qui misent sciemment sur l'étendue et la vue d'ensemble et n'élaborent pas des projets prêts à être concrétisés. Quatre journées suffisent pour une première analyse de questions très variées. Mais il faut être conscient que cela ne permet pas d'analyser l'ensemble du paysage et de ses valeurs. La visite collective devrait être une sorte de manifestation de lancement, qui aboutira à un traitement des différents thèmes. J'accorde une attention particulière aux périphéries, qui ont souvent été négligées jusque-là, parce qu'elles se situent précisément à la limite entre zone bâtie et zone non bâtie. Elles ont pourtant une importance capitale pour la qualité du paysage. Si, par exemple, une commune s'apprête à réviser le règlement des constructions, je peux donner des impulsions. Ce que je transmets aussi aux communes, c'est la nécessité de raconter des histoires sur les éléments du paysage, afin de sensibiliser les gens. La narration est très importante pour la compréhension du paysage !

Que se passe-t-il après la visite ?

La commune reçoit une documentation écrite. Cette analyse du paysage contient des commentaires sur la situation actuelle, des recommandations et des possibilités d'action. Je formule des suggestions et je lui donne un regard frais sur son paysage. Un entretien complémentaire permet d'élucider des questions en suspens. La balle est ensuite dans le camp de la commune.

Demandez-vous ensuite si les choses ont bougé ?

Je me suis engagée et je veux aussi savoir comment les choses évoluent. Je me manifeste donc au bout de quelques mois. Mais comme le projet n'a débuté qu'en 2021 et que les processus qu'il faut mettre en route ne sont pas rapides, quelques années sont encore nécessaires pour faire le suivi. Les mutations de personnel au sein des conseils communaux pourraient s'avérer problématiques. Dans ce cas, les nouveaux acquis s'épuisent vite et les suggestions n'aboutissent pas.

Vous laissez ensuite tomber les communes ?

Comme je l'ai dit, c'est une consultation d'impulsion. Peut-être conclura-t-on dans quelques années qu'il en faut plus. Mais il ne faut pas perdre de vue que les communes reçoivent déjà un mandat de par la loi sur la protection de la nature et du paysage. Elles sont tenues de préserver leur paysage et ses valeurs. Cependant, elles n'en ont souvent pas conscience.

La Confédération « ignore » les cantons en l'occurrence. Qu'en pensez-vous ?

Les cantons sont informés en permanence. Ils reçoivent aussi les rapports. Ils sont souvent eux-mêmes occupés à élaborer leur propre conception du paysage. Il est peut-être bon que les



Géographe (option ethnologie et botanique), Regula Waldner est responsable de projet en agriculture et protection de la nature, urbanisation et paysage, de même que formation environnementale et communication chez oekoskop SA à Bâle. Dans le cadre du projet de promotion des prestations de conseil en matière de paysage (voir encadré), elle conseille les communes désireuses de préserver et promouvoir leur paysage. Photo : Gregor Klaus

cantons restent en retrait, car ils sont souvent perçus comme des « tuteurs » par les communes.

En quoi la perspective paysagère est-elle si importante ?

Comme le paysage est omniprésent et indivisible, toute décision de développement d'une commune a forcément une incidence – positive ou négative – sur la qualité du paysage. Quand ils sont réunis dans le paysage, les protagonistes peuvent rechercher ensemble une solution en pesant tous les intérêts. La consultation paysagère dépasse la pensée sectorielle ! Par ailleurs, j'aide les communes à élargir leur horizon. Souvent, on constate une sorte de zone d'ombre quand il s'agit d'évaluer le paysage devant chez soi : ce qui est exceptionnel devient rapidement commun. Cependant, mon point de vue n'est pas subjectif, car les analyses paysagères ont une longue tradition scientifique et ma large connaissance des différents types de paysage me permet d'identifier rapidement la spécificité d'un lieu. Et j'ai la liberté d'attirer l'attention sur des interfaces ou des déficits.

Comment votre rôle de consultante est-il perçu ?

Je ne conseille pas les communes contre leur volonté, car c'est elles qui m'ont sollicitée. Cela instaure déjà une certaine bienveillance. Il est important de respecter l'expertise des représentants locaux. Ils ont leur savoir, et je suis une experte extérieure avec mon savoir. Nous réunissons le tout et regardons ce que l'on peut et veut développer, et où. Je ressens globalement une profonde estime pour les conseils.

C'est étonnant que ce genre de consultation paysagère n'ait pas été proposé plus tôt.

En effet. Sur le plan pratique, le paysage est divisé en secteurs ou bien ne se conçoit que comme une jolie composante optique – et c'est tout. Il y a des planifications séparées pour tout. De plus, la planification des zones non bâties passe en général après celle du milieu urbain, car elle génère moins de rentrées fiscales. Des communes m'ont dit que cette planification aboutissait dans un tiroir et n'en ressortait jamais. La planification paysagère en dehors de la zone bâtie est aussi un instrument qui se concentre souvent sur des inventaires naturels. Mais ce ne sont pas des inventaires du paysage.

« LES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET CRÉATEURS D'IDENTITÉ REPRÉSENTERONT UN CAPITAL CONSIDÉRABLE EN SUISSE À L'AVENIR. »

Selon la Conception « Paysage suisse », la biodiversité est un élément qualitatif essentiel du paysage. Est-ce que les communes conseillées conçoivent et thématisent ensemble la biodiversité et le paysage ?

Lors de nos consultations, la biodiversité est souvent évoquée très tôt. Je suppose que les administrateurs et responsables communaux sensibles au paysage ont aussi une certaine affinité pour la promotion de la biodiversité. Les questions relatives à la diversité biologique peuvent même inciter à solliciter des conseils. D'après mon expérience, c'est plutôt le paysage que l'on ne comprend pas et dont on identifie mal les valeurs. Par ailleurs, il se peut tout à fait que la promotion de la biodiversité et la conservation des spécificités paysagères ne correspondent pas : des murs de pierres sèches et des haies non liés au paysage cultivé ne consolident pas forcément l'identité d'un paysage, même s'ils représentent un instrument reconnu de promotion de la biodiversité.

La biodiversité est-elle un thème explicite dans les consultations ?

Oui, parce que les habitats font en même temps partie intégrante d'un paysage. Je trouve qu'une consultation séparée pour la biodiversité ne serait pas efficace dans notre cadre, car elle favoriserait une vision étroite des choses.

En milieu urbain, la promotion de la biodiversité est déjà lancée dans de nombreux cantons sous la forme de diverses formes de consultation. Que recommanderiez-vous à ces personnes sur la base de votre expérience ?

À l'extérieur comme à l'intérieur de la zone bâtie, je travaillerais de manière mieux ciblée avec les inventaires de la nature et j'étendrais même cet instrument : décrire non seulement les valeurs et les mesures d'entretien existantes, mais aussi recenser les potentialités et les conflits et formuler des recommandations pour le développement futur. De plus, il faudrait réexaminer de près les inventaires naturels des communes. La qualité de ces inventaires varie fortement. Il y a là parfois un grand besoin de révision.

Quelles perspectives cette offre de conseils ouvre-t-elle aux communes à long terme ?

Les paysages où il fait bon vivre et créateurs d'identité représenteront un énorme capital en Suisse à l'avenir. Si l'on gère déjà ce capital soigneusement aujourd'hui, en corrigeant peut-être aussi les erreurs du passé, on rendra un précieux service aux générations de demain. Le défi réside dans la nécessité de ne jamais perdre de vue le paysage et de réfléchir aux qualités paysagères à chaque occasion. Il faut des décisions courageuses pour les spécificités paysagères et une prise conséquentes des intérêts. ■



CONTACT

regula.waldner@oekoskop.ch

HOTSPOT

FORUM BIODIVERSITÉ SUISSE

Biodiversité et affectation du sol

DE LA VISION D'AVENIR
À LA RÉALITÉ

RENFORCER LES INTERFACES
SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES

INTÉGRATION ET
NON CONCURRENCE



03

DOSSIER : BIODIVERSITÉ ET AFFECTATION DU SOL

- 03 Éditorial
- 04 Penser l'affectation du sol en fonction de la biodiversité
- 06 Le conseil en matière de paysage prime la pensée sectorielle
- 09 Davantage de biodiversité grâce à la Conception « Paysage suisse »
- 11 Il nous faut un réflexe biodiversité dans toutes les politiques publiques
- 14 « Grünes Gallustal » : visualiser le potentiel
- 17 Une infrastructure bleue et verte efficace nécessite des protagonistes connectés
- 20 Obscurité pour espèces nocturnes
- 22 Villes éponges : pour et avec la biodiversité
- 24 Dépasser la concurrence pour l'espace (restreint)

26

INFORMATIONS DES OFFICES FÉDÉRAUX

- 26 OFAG : Agriculture adaptée au site ... et propice à la biodiversité
- 28 OFEV : Le bâtiment biodivers
- 30 OFEV : L'échelle spatiale influe sur la biodiversité

33

INFORMATIONS DU FORUM BIODIVERSITÉ SUISSE

- 33 Le Forum remercie
- 34 Le Forum accueille
- 35 HOTSPOT : rétrospective et perspectives

36

L'IMAGE DE LA BIODIVERSITÉ

Page de titre

Au beau milieu du quartier de la Langstrasse, à Zurich, se dresse le Zollhaus, sur une bande étroite, le long des voies ferrées. Les terrasses arborisées servent de lieu de détente et de point de rencontre aux résidents, aux enfants de la garderie et aux commerçants. Photo : Annett Landsmann

MENTIONS LÉGALES N° 48, 2023 : Éditrice : Forum Biodiversité Suisse de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • +41 31 306 93 40 • biodiversity@scnat.ch • biodiversity.scnat.ch **Rédaction :** Gregor Klaus • Ursula Schöni • Danièle Martinoli • Jodok Guntern **Traduction :** Henri-Daniel Wibaut, Lausanne (sauf pp.11-13, 22-23) **Mise en page :** Olivia Zwygart **Impression :** Vögeli AG, Langnau **Papier :** Lessebo 1.3 rough natural **Tirage :** 950 ex. en français • 3400 ex. en allemand

Pour que le savoir sur la biodiversité soit accessible à toutes les personnes intéressées, nous souhaitons maintenir la gratuité de HOTSPOT, mais toute contribution sera bienvenue sur notre compte : IBAN CH55 0079 0042 3555 7275 8, mention « don HOTSPOT ».

Les manuscrits sont soumis à un traitement rédactionnel. Ils ne doivent pas forcément refléter l'opinion de la rédaction. Toute reproduction requiert l'autorisation écrite de la rédaction.

Remarque : les références bibliographiques citées peuvent être téléchargées sur le lien suivant : biodiversity.scnat.ch/hotspot



Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle® produits par Vögeli AG.